

L'accompagnement à la scolarité c'est :

Une aide pour permettre à vos enfants de mieux apprendre et comprendre grâce à des **échanges, conseils** et **partages** de méthodologie. Il est destiné à rendre vos enfants plus **autonomes** et plus **fiers d'eux-mêmes**.

Un moment d'**éveil culturel** partagé qui aide vos enfants à découvrir et à approfondir leurs centres d'intérêts en proposant des activités culturelles, artistiques, culinaires, sportives, des débats...



RAPPEL :
L'équipe d'accompagnement à la scolarité n'a aucune obligation à faire les devoirs et nous rappelons que nous ne sommes pas des enseignants.



L'équipe de l'ASCO

Maité
Contact ASCO
élémentaire :
asco@esaac.fr
07.86.33.19.43

Tarik
Contact ASCO
collège :
jeunesse@esaac.fr
06.31.16.45.30

*Les coordinateurs
organisent et encadrent
les accompagnateurs.

*L'équipe d'animateurs
salariés assure
l'accompagnement des
enfants et fait le lien avec
leurs familles.

*Une équipe de bénévoles
bienveillante et engagée
accompagne vos enfants.

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

ASCO 2026-2027



Espace Social et d'Animation
Alain Coudert

68, rue de l'Horloge
PESSAC Saige





Les objectifs de l'ASCO

Du côté des enfants :

- Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant en l'accompagnant dans son parcours scolaire en lien avec la famille et l'école.
- Développer des liens d'entraide et de savoir-faire et de savoir-être entre eux.
- Construire des passerelles avec les autres ressources du centre social et le quartier.

Du côté des parents :

- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant.
- Faciliter le lien entre les familles et les établissements scolaires et les partenaires.
- Des temps de rencontre sont proposés aux parents ainsi que des activités avec leurs parents.

Du côté des partenaires :

- Des activités et des projets co-animés avec des associations et des intervenants d'horizons divers.



Organisation de l'ASCO



les enfants ont 3 temps distincts :

- 1 temps d'accueil autour d'un goûter (A)
- 1 temps d'accompagnement méthodologique (B)
- 1 temps d'accompagnement ludique (C)

Du côté des enfants " Primaire & 6ème " :

ASCO élémentaire :

lundi (A+B) et mardi (A+C) :

CP, CE1 & CE2

mardi (A+C) et jeudi (A+B) :

CM1, CM2 & 6ème
de 16H45 à 18H30

Du côté des jeunes " Collège "

ASCO collège :

lundi et jeudi (A+B+C) :

5ème, 4ème et 3ème
de 17h15 à 19h00



S'inscrire à l'ASCO

Documents pour une inscription ASCO :

Documents à fournir :

- Attestation CAF où figure le quotient ou
- L'avis d'imposition.
- Photocopie de la partie vaccination du carnet de santé de l'enfant.

Documents à compléter :

- Fiche médicale, autorisations, fiche famille, contrat d'engagement ASCO.
- L'inscription de votre enfant sera prise en compte à la seule condition de la remise du dossier dûment complété pour l'adhésion.

L'ASCO est gratuit, mais l'adhésion au centre social est obligatoire.